



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 18 mai 2017 à 18h00

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le neuf mai deux mille dix-sept, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.
M. Guillaume COSTELET est nommé secrétaire de séance.

Présents : tous les membres en exercice sauf M. Gilbert MONDOLOT excusé ayant donné son pouvoir à M. Philippe MARCY, Mme Karine BOCQUET excusée ayant donné son pouvoir à M. Pascal POISSON, Mme Yvonne THIMOND excusée ayant donné son pouvoir à M. Régis NOIZET, Mme Nathalie VERON excusée, Mme Florence PELLETIER excusée ayant donné son pouvoir à M. Daniel JACQUIER, M. Michel SMITH absent.

Lecture est faite du registre des délibérations de la séance du 13 avril 2017 par M. Guillaume COSTELET, secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité après modification du compte-rendu de la délibération relative à l'adoption du budget général primitif 2017 qui a été adoptée à la majorité et non pas à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. Benjamin de BODIN, chargé de mission au PETR du PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE, afin qu'il présente la thématique des plateformes de rénovation énergétique.

M. de BODIN commence par faire un point d'avancement sur l'OPAH, pour laquelle la CCBC avait émis un avis favorable fin 2016. Les conventions avec l'Etat et la Région ont été approuvées et sont en cours de signature. Le prestataire, qui accompagnera les propriétaires projetant de réaliser des travaux dans le cadre de l'OPAH, a été retenu. L'opération devrait commencer vers mi-juin, date à laquelle les propriétaires pourront déposer leur dossier pour percevoir les aides à la rénovation de leur logement. Les thématiques visées sont : la résorption de l'habitat très dégradé, les économies d'énergie et l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap. Entre 500 à 600 logements sont concernés sur le territoire à l'échelle du PAYS.

Concernant les plateformes de rénovation énergétique, M. de BODIN informe qu'un appel à projet a été lancé conjointement par l'Etat, via l'ADEME et la Région GRAND EST cette année. L'objectif de la Région, à travers cet appel à projets est, à terme, de couvrir l'intégralité du territoire régional en plateformes de rénovation énergétique, avec une priorité pour la Champagne Ardenne. Ce type de plateforme constitue un guichet unique pour accompagner les propriétaires, éligibles ou non aux aides de l'ANAH, qui veulent faire des travaux énergétiques, en leur proposant un accompagnement technique au montage financier, et un suivi de chantier. Le 2^{ème} rôle de la plateforme est de structurer l'offre « professionnelle ». L'objectif de ces plateformes, et ce qu'en attendent l'Etat et la Région, est de créer un marché de la rénovation énergétique, et de stimuler l'activité des artisans du territoire. Le seuil de population pertinent pour mettre en place une plateforme de rénovation énergétique est d'au moins 100 000 habitants.

Le PAYS D'EPERNAY, qui regroupe 85 000 habitants, a donc proposé au PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE de se grouper et de créer une plateforme ensemble, afin d'atteindre le seuil. Les premières réflexions avec le Pays d'EPERNAY ont porté sur la création d'un « espace info énergie » qui aura un rôle de conseil et de pré-identification du projet, et sera soutenu par un « espace info énergie mobile », c'est à dire un minibus qui se déplacera de village en village, et permettra d'avoir un contact au plus près de la population. Le projet de mise en place d'un point info énergie sur les territoires du PAYS d'EPERNAY et du PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE s'élève à 750 000 € sur une période de 3 ans, et peut être financé à hauteur de 80 %, s'il est retenu dans l'appel à projets de la Région GRAND EST. Le coût restant à la charge du territoire s'élèverait dans ces conditions à 0,35 € par habitant et par an, pendant 3 ans. La réponse à l'appel à projets est à déposer pour le 01 juin 2017

Les délégués communautaires engagent un débat sur la question et rendent un avis favorable sur cette opération. M. François ROBIN précise que le minibus est très important dans cette opération, afin que le technicien puisse aller à la rencontre des administrés, car la majorité de ces derniers ne se déplaceront pas jusqu'à l'espace info énergie s'il est situé à EPERNAY. M. Benjamin de BODIN ajoute qu'il y aura également un point d'accueil sur le territoire, qui sera probablement basé à SEZANNE.

A. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Les Boucles de la Marne passeront sur le territoire le 28 mai, avec une randonnée cycliste de 20 kms organisée pour les élus.
- Kermesse de la crèche municipale le 20 mai.
- Assemblée Générale de la DINA le 23 mai.
- Assemblée Générale du Sporting Club le vendredi 09 juin à 20h30.
- Tournoi inter sociétés du Sporting Club le samedi 10 juin à partir de 9h00.
- Inauguration du boulodrome Roger ROCHE le 11 juin à 12h00.

Le Président fait un point sur la réforme de la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Le SDIS a fait le diagnostic des équipements de défense incendie présents sur le territoire de la CCBC. Ce diagnostic est à vérifier par chaque commune sur le portail DECI. M. le Président demande aux communes de procéder à cette vérification et de retourner les informations à la CCBC pour le 30 juin prochain. Cela permettra de repérer les points non couverts, et de réfléchir aux solutions à y apporter. Un arrêté listant tous les points de défense incendie est à prendre sur cette base par la CCBC, avant la fin de l'année.

M. le Président ajoute qu'un appareil de mesures de débit de pression des poteaux sera acheté afin que les agents puissent faire les vérifications, sous réserve qu'un agrément particulier ne soit pas obligatoire.

M. Pascal THEISEN, délégué à MONTMIRAIL et sapeur-pompier volontaire, donne des explications complémentaires sur les bouches à prendre en compte.

M. le Président demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour pour une demande de subvention concernant le remplacement de la chaudière à l'espace culturel André Guyot. Adopté à l'unanimité.

B. AFFAIRES GENERALES

1- Recomposition du Conseil Communautaire – proposition d'accord local

Monsieur Jean-Michel BRAY ayant démissionné de ses fonctions de Maire et Conseiller municipal de la Commune de FROMENTIERES, et de Vice-président de la CCBC, une nouvelle élection municipale doit avoir lieu dans la Commune de FROMENTIERES, ce qui entraîne l'obligation de revoir l'accord local appliqué au sein de la CCBC, depuis le renouvellement des conseils municipaux de 2014, ou d'appliquer le droit commun.

Les Maires de la CCBC se sont réunis le 09 mai 2017 pour envisager un accord local, reposant sur les objectifs suivants :

- maintenir au plus près le nombre de délégués attribués actuellement à chaque Commune de la CCBC,
- limiter le nombre de sièges attribués à la Commune de Montmirail dans la répartition de droit commun.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'accord local suivant concernant la répartition des sièges au sein du Conseil : 5 délégués supplémentaires, soit 16 au total pour la commune de MONTMIRAIL, les autres communes conservent toutes le même nombre de délégués qu'actuellement : 3 pour LE GAULT-SOIGNY, 2 pour BOISSY-LE-REPOS, CHARLEVILLE, FROMENTIERES, VAUCHAMPS et 1 pour le reste des Communes membres). Cet accord porte à 40 le nombre total de délégués au Conseil Communautaire de la CCBC. Chaque commune doit délibérer sur cette proposition de recomposition du Conseil communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

C. AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

2- Attribution des marchés de travaux pour la construction de l'école maternelle de Montmirail

M. le Président précise que l'analyse concernant le lot n°1 a été remise sur table, car l'entreprise GIRARDIN classée en première position, s'est aperçue d'une erreur sur sa variante qui augmente le montant de 20 000 € soit un total de 352 032,40 € HT. Malgré cette erreur l'entreprise conserve son classement.

Le Président présente ensuite le rapport d'analyse des offres pour tous les lots, et donne des explications lots par lots. Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer les lots n°1 à n°18 comme suit, pour un total de 3 094 287,71 € HT (soit près de 100 000 € d'économies sur l'estimation initiale) :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT
N°1 - Terrassement / VRD	GIRARDIN	352 032,40 € HT , offre variante libre (Traitement des sols à la chaux) + variante exigée VE 01.2 (Remplacement des enrobés colorés par des enrobés noirs).
N°2 – Gros œuvre	BATITEG	655 000,00 € HT
N°3 – Charpente / Caissons chevrons / Charpente métallique	CHEMOLLE	331 047,21 € HT
N°4 – Couverture zinc à joints debouts	DYBIEC OBS	169 499,20 € HT
N°5 - Etanchéité multicouches / Végétalisation	OBS ETANCHEITE	122 270,00 € HT , offre de base + variante exigée VE 05.1 (Ligne de vie en remplacement des garde-corps en toiture).
N°6 – Revêtements des façades / Isolation thermique extérieure	OBS CHARPENTE	195 300,00 € HT
N°7 – Menuiseries extérieures aluminium / Acier / Serrurerie	FRANCE 2000	206 000,00 € HT
N°8 – Cloisons / Doublage	LES PLATRES MODERNES	78 000,00 € HT
N°9 – Menuiseries intérieures	LEGRAND ROLAND	137 181,00 € HT offre variante libre (Mise en place de portes va et vient en cuisine et de

		hublot dans les portes utilitaires de la cuisine).
n°10 – Faux-plafonds / Acoustiques / Baffles	WE SOLD	27 000,00 € HT
n°11 – Chauffage biomasse / Ventilation / Plomberie / Sanitaires	AUBE FROID	262 500,00 € HT
N°12 – Electricité CFO CFA	DGE	192 083,00 € HT offre de base + la variante exigée VE 12.1 (Eclairage de la cour de récréation en applique).
n°13 – Sols souples	BERNIER	60 435,00 € HT
n°14 – Carrelage sols et murs	EBC	106 000,00 € HT
n°15 – Peinture / Revêtement muraux acoustiques	BERNIER	75 250,00 € HT
n°16 – Mur mobile multidirectionnel	TERTIA SOLUTIONS	19 982,00 € HT
n°17 – Espaces verts / Clôtures / Portails	JUVIGNY ESPACES VERTS	46 707,90 € HT
n°18 – Equipements office	SEREC	58 000,00 € HT

Il est également proposé de déclarer le lot n°19 - Signalétique conforme PMR, infructueux car une seule offre inacceptable a été remise par la société ACCESIGNE (Montant de 21 872,19 € HT pour une estimation de 11 000 € HT). Ce lot intervenant en fin de travaux et étant de faible montant, il est demandé d'autoriser le Président à relancer ultérieurement une procédure de consultation adaptée pour ce lot, à l'attribuer, à signer le marché, puis l'exécuter.

M. Philippe MARCY, Maire de CORFELIX, est d'accord avec les conclusions du rapport d'analyse mais regrette qu'il n'y ait pas plus d'entreprises locales retenues pour ce marché, sachant que la contribution financière des entreprises est payée par les entreprises locales. Mme Sonia MANCEAU, DGS, rappelle que la réglementation des marchés publics interdit de favoriser les entreprises locales.

Adoptée à l'unanimité.

D. FINANCES

3- Admission en non-valeur et effacements de dette Budget général – Budget eau - Budget assainissement

M. le Président présente les montants des admissions en non-valeur par budget qui s'élèvent au total à 46 373,25 € :

- ❖ **Budget général** : 3 794,08 €, au titre des créances admises en non-valeur.
- ❖ **Budget eau** : 23 446,26 €, dont
 - créances admises en non-valeur : 22 408,85 €.
 - créances effacées par jugement de rétablissement personnel : 1 037,41 €.
- ❖ **Budget assainissement** : 19 132,91 €, dont
 - créances admises en non-valeur : 18 127,74 €.
 - créances effacées par jugement de rétablissement personnel : 1 005,17 €.

Adoptée à l'unanimité.

M. Gabriel GUIOT quitte la séance à 19h45.

4- Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière de l'espace culturel André GUYOT

M. le Président rappelle que la CCBC a prévu cette année le remplacement de la chaudière fuel de l'espace culturel André Guyot par une chaudière gaz à condensation. Dans le cadre du contrat de ruralité porté par le PETR du PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE, le projet peut être subventionné à hauteur de 20 % soit 10 000 € sur une dépense prévisionnelle de 50 000 € HT.

Adopté à l'unanimité.

E. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau)

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant en € HT
Fourniture de fuel	BOUSSIN	6 500,00
Réfection des marquages des terrains de sport	TRACE +	6 660,00
Vêtements de travail	DISTRILAB	1 268,35
Branchements eau potable	GIRADIN	3 960,00
Compteurs	HYDROMECA	1 650,27
Bacs à ordures ménagères	TEMACO	2 270,00
Réparation véhicule MASCOTT	JOUBERT	1 311,63
Réparation pompe	IPF	4 262,72
Sablage du terrain d'honneur	ID VERDE	2 730,00
Véhicule RENAULT MASTER	PLE AUTO NEGOCE	14 460,00
Régénération du terrain d'entraînement	ID VERDE	5 600,00
Régénération du terrain d'honneur	ID VERDE	6 580,00
Création d'un nouveau site Internet	JULIEN MAIZIERES	3 538,50
Capteurs cibles	HYDROMECA	3 379,20
Hydrocureuse sur remorque	BAROCLEAN	11 800,00
Tondeuse	CMM	2 500,00
Compresseur poste refoulement	IPF	2 757,25
Echelle à crinolines pour le réservoir de Le Vézier	SAUR	8 680,00
Echelle à crinolines pour le réservoir de Leuze	SAUR	9 160,00
Remise en état de la station de Morsains	SAUR	3 900,00

oo oo oo oo oo oo

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 20h00.

Lecture du registre des délibérations est faite par M. Guillaume COSTELET, secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil Communautaire.

Fait à Montmirail, le 30 juin 2017.

Etienne DHUICQ

Président de la CCBC